

# Commande de projet tuteuré

## I. Présentation

Un « projet tuteuré » est une action pédagogique qui consiste en la réalisation par les étudiant-e-s d'un projet dont le thème et les modalités sont définis par un commanditaire, qui peut être une structure associative ou une collectivité territoriale.

Il s'agit d'un travail de groupe visant à mettre en œuvre de façon pratique les enseignements théoriques liés à la méthodologie de projet. C'est donc un exercice pédagogique professionnalisant par une collaboration étroite avec une structure culturelle et un professionnel en charge du suivi et de l'accompagnement des étudiant-e-s.

Le projet tuteuré est à distinguer du stage : les étudiant-e-s ne sont pas à temps plein au sein de la structure ; ils mènent l'exercice en parallèle de la formation, pendant que l'année universitaire bat son plein ; ils sont dans la position d'un consultant extérieur, réalisant une étude de faisabilité sans partager le quotidien de la structure pour laquelle ils travaillent.

### Objectifs :

- Permettre à l'étudiant-e d'apprendre à concevoir en situation professionnelle (notamment par le travail en équipe) toutes les étapes d'un projet culturel ;
- Permettre à l'étudiant-e de développer des capacités d'autonomie, d'organisation et d'analyse (d'une situation, d'une problématique, d'un besoin).

## II. Organisation

Le projet tuteuré est structuré comme suit :

### 1. Une équipe de projet :

Les étudiant-e-s s'organisent en groupes de 3 ou 4 en fonction de leur intérêt pour telle ou telle commande.

Un-e étudiant-e peut ensuite éventuellement effectuer son stage (entre mai à août 2024) au sein de la structure avec laquelle il a travaillé dans le cadre du projet tuteuré. Cependant, les deux missions devront être distinctes.

### 2. Une structure commanditaire :

Le suivi doit être assuré par un professionnel au sein de la structure. La passation d'une commande de projet tuteuré n'implique aucune participation financière de la part des structures, mais il leur est demandé de défrayer les étudiant-e-s pour les éventuels déplacements impliqués par la réalisation de la commande.

### 3. Un suivi pédagogique :

Les tuteurs pédagogiques, Jérôme Cabot et Sylvie Couralet, assurent l'encadrement des équipes d'étudiant-e-s. Ce suivi est matérialisé par des rendez-vous périodiques pendant l'année. Ils ont pour mission de contrôler la cohérence des projets proposés par les étudiant-e-s et de leur déroulement avec le cadre pédagogique des projets tuteurés, de suivre l'évolution des démarches et de les réorienter en cas d'égarement, d'incompréhension.

### 4. Une procédure d'enregistrement des projets tuteurés

Les étudiant-e-s travaillant sur un projet tuteuré sont réputés le faire dans le cadre de leur scolarité. Une convention de projet tuteuré peut être signée, si besoin, notamment pour permettre le remboursement des frais de transport.

### **III. Déroulement**

Le projet tuteuré se déroule en cinq phases :

1. Les structures intéressées adressent à l'équipe pédagogique une fiche de projet avant le juin 2023, et sont ensuite réunies pour une séance de travail collectif autour du bilan des projets tuteurés de l'année achevée et de la réflexion sur les commandes soumises pour l'année à venir, fin juin 2023. La sélection des commandes retenues pour l'exercice se fait sur la base de critères pédagogiques (pertinence au regard des objectifs de la formation) et géographiques (distance entre le siège du commanditaire et le campus d'Albi, afin de limiter le temps et les frais de transport pour les étudiant-e-s).
2. Ces commandes sont présentées aux étudiant-e-s en septembre 2023, le jour de la rentrée. Sur la base de cette présentation, il s'agit de former un groupe de travail par commande (soit 4 à 6 groupes, selon l'effectif recruté).
3. Entre octobre 2023 et janvier 2024 le projet tuteuré est préparé par une phase de diagnostic, dans le cadre de l'UE55 ; le cahier des charges, l'organisation et le phasage du projet culturel sont affinés.
4. Entre janvier et mai 20234, le groupe de travail œuvre à la réalisation de la commande par la formulation de préconisations détaillées, conformément au cahier des charges.
5. En mai 2024, à la fin de l'année universitaire, les étudiant-e-s opèrent la restitution du travail sous deux formes distinctes :
  - rendu à l'équipe pédagogique d'un rapport co-écrit par le groupe de travail, suivi d'un oral individuel ;
  - remise à la structure commanditaire du document qui a été convenu dans le cahier des charges (diagnostic, étude des publics, prospective, étude de faisabilité, etc.) ; la structure commanditaire s'engage à respecter les règles de la propriété intellectuelle.

Ces deux documents sont bien différents, l'un étant d'ordre universitaire, et l'autre d'ordre professionnel ; les enjeux et les contenus ne sont pas les mêmes. Le document professionnel figure en annexe du dossier universitaire remis à l'équipe pédagogique.

#### **Contact de l'équipe pédagogique**

**Jérôme Cabot : [jerome.cabot@univ-jfc.fr](mailto:jerome.cabot@univ-jfc.fr) – 05 63 48 19 70 / 06 27 19 51 55**